

BREVE des élus CGT

HELPLINE



CONGES PAYES

Les grandes vacances arrivent ! Quel est la règle de prise de congés payés chez HELPLINE ?

La période de référence pour l'acquisition des congés payés s'étend du 1er juin au 31 mai de l'année suivante. Les salariés peuvent indifféremment proposer des plages de congés sur la période.

Les salariés peuvent également fractionner leur congé en autant de plages sans obligation d'une durée consécutive minimale de congé, aucune plage ne pouvant être inférieure à une demi-journée. Ces dispositions n'ouvrent pas droit à congé supplémentaire sauf si la DRH imposerait une prise de congés hors période de référence.

L'organisation des départs en congé se gère au niveau des équipes en respectant les dispositions réglementaires (congés du conjoint, enfants scolarisés...)

Attention, les mails ne font pas office d'acceptation des congés !

Seuls les demandes de congés posées sur la plateforme SMART RH sont considérées pour l'obtention d'une validation managériale.

Dernières actualités

SCOOP de l'année

Dans sa communication du 25 mai dernier, la direction d'HELPLINE annonçait une augmentation significative de la participation. C'est un peu plus de 2,9M€ qui ont été réparti entre les salariés contre 1,7M€ l'année précédente.

La participation a pour objet de garantir collectivement aux salariés le droit de participer aux résultats de l'entreprise.

Elle prend la forme d'une participation financière à effet différé, calculée en fonction du bénéfice net de l'entreprise, constituant la réserve spéciale de participation.

En parallèle, NEURONES avait fait une distribution exceptionnelle de dividende de 48M€ à ses actionnaires en 2020.

Le chef d'entreprise aurait pu décider de verser aux salariés un supplément de participation au titre du dernier exercice comptable clos, mais il s'est contenté de ne verser que la part obligatoire.

« Les salariés produisent les richesses, les actionnaires se gavent ! »

Nous nous sommes joyeusement contents du bouclier anti-inflation de notre entreprise : 500 € de prime de partage de la valeur/salariés en décembre.

Nous vous en dirons plus sur notre analyse du PPV dans notre prochaine communication.

L'urgence c'est d'augmenter nos salaires !

BREVE des élus CGT

HELPLINE

LOGEMENT

La commission logement du CSE nous a présenté un bilan des services qui ont été offert par Action logement sur l'année 2022. Sur 149 demandes en cours, 19 demandes ont abouti à un logement pérenne. 4 prêts accession ont été octroyés. C'est encore peu mais c'est encourageant comparé aux résultats nationaux. Une réunion du CSE est prochainement prévue pour définir des critères de distribution de points supplémentaires avec la Direction. Ces points supplémentaires permettraient de répondre aux situations d'urgence et/ou favoriser les candidats refusés en commission d'attribution à plusieurs reprises.

HANDICAP

Suite à la signature de l'accord en faveur des travailleurs en situation d'handicap entre les organisations syndicales et la direction, le bilan de l'accord de 2022 est plutôt positif surtout au niveau du recrutement. En effet, l'entreprise a recruté 34 nouveaux salariés alors qu'elle s'était fixée un objectif de 20. Aujourd'hui, l'entreprise emploie 88 travailleurs reconnus en situation d'handicap pour une obligation de 133 bénéficiaires. Nous sommes certainement encore loin du compte. Aussi, nous attendons une progression pour fin d'année 2023.



Pour cette période de congé, la CGT HELPLINE vous souhaite un bon repos et nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour notre prochain numéro des BREVES de vos élus CGT !

Retrouvez également toutes nos actualités sur notre site <https://helpline.reference-syndicale.fr>

Vos délégués syndicaux CGT :

Laurent DUMOULIN

Marc WOTO

Jean VIGIER

Joel GIORGI

contact@cgthelpline.fr

